



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 78412

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche à propos des répercussions financières des menaces de grippe aviaire. Les cas de grippe aviaire diagnostiqués à l'étranger ainsi que la menace de voir notre pays touché dans les prochains mois, ont d'ores et déjà entraîné une baisse drastique de la consommation de volailles, estimée à 25 %. Les répercussions se font bien entendu sentir sur la grande distribution mais de façon plus dramatique encore sur les aviculteurs, concernés au premier chef par les mesures de protection mises en place et par la réaction des consommateurs. La baisse du prix du blé puis de celui du maïs, aliments de base des volailles, ne fait au demeurant qu'amplifier les difficultés de trésorerie des aviculteurs. La crise en cours semble cependant pour une large part exagérée puisqu'il est avéré que la cuisson des volailles écarte tout danger pour le consommateur. Il convient cependant, au-delà d'une nécessaire campagne d'information, que les producteurs de volailles ne soient pas outre mesure lésés, en amont par les mesures de protection requises et en aval par la baisse de la consommation. Il demande donc au Gouvernement de prendre les mesures de sauvegarde financières qui s'imposent en faveur des exploitations touchées par la crise de la grippe aviaire et de lui en préciser l'ampleur.

Texte de la réponse

La filière avicole rencontre des difficultés, compte tenu de la baisse de consommation et la baisse des prix des volailles consécutive à la médiatisation de l'épizootie de l'influenza aviaire. À l'issue d'une réunion présidée par M. le Premier ministre, il a été décidé d'appliquer le principe de précaution et de renforcer la protection des élevages en étendant les mesures de confinement. Afin d'alléger les charges supplémentaires générées par le dispositif de prévention contre l'influenza aviaire, le Gouvernement met en place une série de mesures en concertation avec les professionnels de la filière. Une campagne d'information sur l'influenza aviaire, d'un coût de 1,3 million d'euros, financée par les crédits du ministère de l'agriculture a été lancée en novembre dernier. Elle a permis d'infléchir la baisse de la consommation de viande de volailles durant la période cruciale des fêtes de fin d'année. Sur le plan fiscal, M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, a donné des instructions pour que des reports d'échéances d'impôts et de taxes soient mis en oeuvre pour appuyer les entreprises de cette filière, en tenant compte de leur situation fiscale. Ces mesures s'appliquent pour toutes les entreprises de la filière (accoucheurs, transformateurs, marchés et abatteurs). En matière d'emploi, j'ai décidé en accord avec mon collègue Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, de financer les indemnités de chômage technique qui pourraient intervenir dans les entreprises de la filière dans les prochains jours. En ce qui concerne les cotisations sociales, il a demandé aux caisses locales de la MSA que des reports de cotisations sociales patronales des entreprises de transformation et personnelles des éleveurs soient accordés. Son collègue Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités, a conduit la même démarche pour les entreprises sous régime industriel. Tenant compte des difficultés économiques persistantes, deux actions nouvelles de soutien à la filière seront rapidement mises en oeuvre. Il convient en premier lieu de relancer la consommation de viandes de volailles. Une nouvelle campagne d'information vient d'être lancée. Il souhaite par ailleurs que des mesures d'appui aux éleveurs de volailles

puissent rapidement compenser les charges supplémentaires résultant de la baisse de production dans les élevages. Une aide directe, dont les modalités seront précisées prochainement, pourra ainsi être rapidement versée à la filière. Bien entendu, ces nouvelles mesures d'un coût prévisionnel de 6 millions d'euros, pourront être revues à la lumière de l'évolution de la situation sanitaire, notamment en Europe

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78412

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10686

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1811